

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAGORCE
SEANCE DU 05 JUIN 2026 À 19h**

Présents : M. Bernard CHEVILLIAT, M. Hervé OZIL, Mme Marie-Laure GONTRAND, M. Franck LADET, Mme Laurence HOTTE, Mme Lucie VANDAMME, M. Michel GRIFFAY, M. Jérémy BEGOT, Mme Anne VANPEPERSTRAETE, M. David ALBRAND, Mme Ghislaine SEBAS, M. Cyrille PONSOT.

Absents : Mme Hélène BERTRAND qui donne procuration à M. Hervé OZIL.
M. Maurice CHARBONNIER.
Mme Élodie TEREBINTO.

Mme Laurence HOTTE est élue secrétaire de séance.

DE_2026_62 : CONVENTION INTERVENTION MUSICALE EN MILIEU SCOLAIRE

La Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche nous a adressé une convention pour des interventions musicales en milieu scolaire pour l'année 2026-2027.

Le cycle comprendra pour chaque classe inscrite, un forfait de 15 séances d'une heure pour les trois classes de la Commune (élémentaires et maternelles).

Le forfait étant de 900 euros, le coût pour la Commune s'élève à 2 700 euros (900€ x 3).

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de signer la convention intervention musicale en milieu scolaire pour 2026-2027, pour un montant de 2 700 euros.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Laurence HOTTE
Secrétaire de séance



Bernard CHEVILLIAT
Maire de LAGORCE



Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le 19 JUN 2026 
ID : 007-210701264-20260605-DE_2026_62-DE